 ****

**Charte du Bénévolat**

*Dans sa diversité et sa capacité à répondre aux besoins de la halte-garderie, le secteur associatif est un acteur fondamental de notre développement, d’innovation et de cohésion. Il participe à la construction d’un cadre de citoyenneté et de liberté permettant à la personne bénévole de s’épanouir, d’acquérir des compétences et d’évoluer dans le respect des autres.*

*Cette charte a été créée afin de donner un* ***cadre de fonctionnement commun*** *à toutes les personnes bénévoles de l’association « Les petits monstres ».*

*Elle s’appuie sur des* ***valeurs communes : la solidarité, la citoyenneté et le respect de l’autre****.*

*La charte constitue la base d’une véritable* ***reconnaissance*** *:*

*Pour l’association elle permet d’optimiser ses outils de gestion et elle participe à une démarche de qualité*

*pour la personne bénévole, elle formalise son parcours et son engagement.*

**Définition et principes fondamentaux du bénévolat**

Le bénévolat est l’engagement libre et gratuit des personnes qui agissent, pour d’autres ou pour l’intérêt collectif, dans une structure débordante, celle de la simple entraide familiale ou amicale.

Le bénévole est celui qui s’engage, de son plein gré et en fonction, sans toucher de rémunération au sens monétaire du terme, dans une action au service d’un tiers ou de la communauté. Peuvent être pris en charge, outre les frais encourus dans le cadre du travail bénévole, des indemnités pour autant qu’elles soient d’ordre purement symbolique.

L’engagement bénévole occupe une place importante dans la société civile et est complémentaire et non concurrentiel au travail rémunéré.

**Les principes fondamentaux en sont :**

Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles.

Le bénévolat doit être accessible à toute personne indépendamment du sexe, de l’âge, de la nationalité, de l’ethnie,

des opinions philosophiques ou religieuses, de sa condition physique, sociale, matérielle.

Le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine, les libertés et l’égalité, ainsi que le principe de non-discrimination.

Le bénévolat est attentif aux besoins de l’association qu’il représente et stimule la participation de la collectivité pour y répondre.

Le bénévolat favorise l’initiative, la créativité et l’esprit de responsabilité ainsi que l’intégration et la participation sociale.

**L’association \_\_Les petits monstres\_\_s’engage, par la signature de cette charte, à :**

1. Respecter le cadre légal en vigueur
2. Définir son objectif et ses finalités, de veiller à leur réalisation et d’informer de manière claire et transparente sur les modalités de fonctionnement de l’association
3. Assurer une gestion responsable et durable de ses ressources et infrastructures
4. Considérer que l’objet de l’association est au centre de ses activités
5. Accueillir et considérer la personne bénévole comme collaborateur/collaboratrice à part entière et à la considérer comme acteur essentiel de l’association
6. Définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole en fonction de ses capacités, de ses disponibilités et de sa motivation
7. Assurer l’intégration de la personne bénévole, la soutenir tout au long de son parcours au sein de l’association et de valoriser son engagement
8. Proposer pour les bénévoles qui le souhaitent les formations disponibles
9. A tout bénévole ayant sa carte « bénévole actif » de profiter d’avantage en nature. Cela peut dépendre de l’évènement organisé (ex : boisson offerte lors d’une fête), d’une soirée au restaurant entre bénévoles et professionnelles organisé une fois dans l’année, la possibilité de choisir en VIP les vêtements avant l’ouverture des bourses (choix réalisable une fois tout installé).
10. Pour les bénévoles membre du CA, la possibilité supplémentaire de profiter d’une superbe journée cohésion organisé entre l’ensemble du personnel de la halte-garderie « les petits monstres » et les membres du CA

**Le bénévole s’engage envers l’association qu’il représente, à :**

1. Adhérer à la finalité et à l’éthique de l’association
2. Se conformer à ses objectifs
3. Respecter son organisation et son fonctionnement
4. Se sentir responsable de la promotion et du développement de l’association
5. Agir avec sérieux, discrétion, régularité et probité, pour l’activité confié
6. Collaborer dans un esprit de bonne coopération avec les autres acteurs de l’association, bénévoles et responsables
7. Participer aux réunions d’informations et/ou de formations proposées

Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais il s’engage, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable

L’association « les petits monstres » privilégie le partage, la convivialité, la bonne humeur et la solidarité. Il est essentiel, Pour un bon fonctionnement, que les critères de recherche de nos bénévoles soient aussi bien dans l’empathie, la compréhension et la cohésion d’équipe que dans l’efficacité, la régularité et l’organisation. Chaque instant de votre temps aussi minime soit il a un grand impact sur la qualité de vie des enfants au sein de la structure, ne négligez pas votre importance.

Fait à Avord, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour **l’association « les petits monstres »**

**14 place du docteur Tillet, 18520 Avord : (+33) 02 48 69 23 85 – www.petitsmonstresdavord.com**

**Mr OLIVIER-FAGGI Sébastien**

**Président**